

Liste des délibérations du Conseil d'Administration du mardi 14 octobre 2025 à 20 heures 30

Numéro de la Délibération	Objet	Décision du Conseil Municipal
2025_10_01	Décision modificative n°1	Adoptée à l'unanimité

Procès-Verbal du Conseil d'Administration du mardi 14 octobre 2025 à 20 heures 30

L'an deux mille vingt-cinq, le quatorze octobre à vingt heures et trente minutes
le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Neauphle-le-Château
s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale,
sous la présidence de Madame Elisabeth SANDJIVY, Présidente.

Etaient présents :

Elisabeth SANDJIVY – La Présidente, Stephen CHARLIEU, Annick VENANT, Sandrine MAES,
Claire BASIRE, Elodie KLOJ, Jean-Pierre JULLIEN.

Etaient absents, excusés et représentés :

Jonathan KASTNER donne pouvoir à Sandrine MAES

Etaient absents et excusés :

Annik VIARDS, Eve KHEN, Marie-Jo GERMAIN, Mathias LESTOQUOY, Dominique MARAND

Le quorum étant atteint, Madame la Présidente ouvre la séance à 20 heures 30 et nomme Sandrine MAES comme secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 25 MARS 2025

Le Conseil d'Administration APPROUVE, à l'unanimité, le Procès-Verbal du 25 mars 2025,

BUDGET : DÉCISION MODIFICATIVE N°1

Vu la délibération du 25 mars 2025 approuvant le budget primitif 2025,

Le CCAS est propriétaire d'une maison de ville située au 6, place Mancest.

Lors de l'état des lieux de sortie du locataire, il a été constaté que les installations électriques et de plomberie ne correspondent plus aux normes de sécurité actuelle.

Des devis ont été établis par des entreprises agréées pour ces mises aux normes.

Il convient donc de prévoir sur le budget du CCAS une enveloppe de 8 400 € pour pouvoir engager ces travaux.

Le Conseil d'Administration, après avoir délibéré :

DÉCIDE, à l'unanimité, de procéder à la décision modificative suivante :

Section de fonctionnement :

Dépenses				Recettes			
Chap	Article	Nature	Montant	Chap	Article	Nature	Montant
011	615228	Entretien et réparations	+ 8 400 €	70	70311	Concessions dans les cimetières	+ 5 500 €
				75	752	Revenus des immeubles	+ 2 900 €

Séance levée à 22 heures

La Présidente

Elisabeth SANDJIVY



Le secrétaire de séance

Sandrine MAES